



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:  
19.05.2006

point de l'ordre du jour :  
16/01

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 2 juin 2006**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz,  
Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt,  
Hoffmann, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff,  
Codello, Wohlfarth, conseillers, Clement,  
secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Snel, Huss,  
Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Enseignement : demande de scolarisation de Chiara ESSER**

Vu sa délibération du 3 juillet 2002 portant abolition de la taxe scolaire et introduction d'une nouvelle procédure de scolarisation pour les enfants n'habitant pas Esch-sur-Alzette ;

Considérant qu'une demande motivée est à introduire pour les enfants non eschois à scolariser à Esch-sur-Alzette ;

Considérant que ces demandes ne sont valables que pour une année scolaire ;

Considérant qu'un dossier particulier est à constituer avec les avis d'une assistante sociale et des deux commissions scolaires concernées ;

Vu la demande introduite par Madame Sonia Esser en date du 6 avril 2006 ;

Vu l'avis de la Commission scolaire ;

Considérant que ces demandes sont à traiter à huis clos ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide  
par 7 voix oui et 4 voix non**

de rejeter la demande de scolarisation introduite par Madame Sonia Esser.

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,